**La France, terre d’immigration**

La France est le plus ancien pays d’immigration en Europe. Dès la seconde moitié du XIXe siècle une immigration de masse est venue combler les pénuries de main-d’œuvre.

À partir du XIXe siècle, l'immigration est indissociable de l'activité économique de la France, dont la particularité est de conjuguer forte croissance et faible natalité.

Les différentes vagues historiques d'immigration sont étroitement liées aux cycles d'activité du pays. Elles contribuent donc au développement des industries et de l'agriculture et participent à l'effort de guerre et de reconstruction. Mais l'immigration « à la française » se forge sur fond de crise sociale et d'empreinte coloniale. Ainsi, à chaque période, se pose le problème d'un contrat social trop souvent occulté aux immigrants.

1860-1910, un pays d’immigrants dans un continent d’émigrants

Les effets de la révolution industrielle déclenchent des appels d’air de population importants dans la première partie du XIXe siècle. C’est le temps de l’immigration belge vers les mines, les industries sidérurgiques et textiles, de l’afflux progressif des Italiens dans les métiers du bâtiment, de l’arrivée des Allemands et des Suisses. Ces arrivées régulières et massives sont principalement liées à trois facteurs :

- les conséquences démographiques des guerres napoléoniennes qui prolongent une baisse déjà constatée de la natalité ;

- la résistance, sans équivalent en Europe, des paysans français à l’exode rural, qui s’explique notamment par le développement de petites exploitations familiales au sortir de la Révolution, offrant aux paysans la possibilité de devenir propriétaires ;

- les révolutions de 1830 et 1848, qui permettront aux ouvriers de faire reconnaître un certain nombre de droits plus favorables.

On dénombre, en 1876, 655 000 étrangers en France, qui devient alors le premier pays d’immigration d’Europe, soutenu par une forte croissance économique.

Considéré comme une exception, ce pays est un pays d’immigrants dans un continent d’émigrants.

****

Source : Ined

Cette main d’œuvre étrangère rencontre, à intervalle régulier, l’hostilité des travailleurs français, qui considèrent que le « recours à l’immigrant » est un moyen pour les patrons de faire du « dumping » sur les salaires.

Parallèlement, c’est durant cette période agitée que les étrangers chercheront à conforter leur situation personnelle et familiale en vue de leur naturalisation. On s’installe à son compte ou bien on propose un mariage mixte à un membre de la famille avec une Française ou un Français. Précisément, la loi du 26 juin 1889 sur le droit du sol définit les conditions d’obtention de la nationalité française et de naturalisation. La stabilisation qui s’ensuit sera d’autant plus aisée que l’immigration de main-d’œuvre se conjugue avec l’immigration de peuplement, également appelée immigration familiale, dont le caractère permanent et définitif forgera à jamais la structure sociale de certaines régions françaises.

Entre 1876 et 1911, ce sont plus d’un million d’immigrants qui viennent s’installer en France. La population étrangère représente alors 3 % de la population totale du pays. Notons notamment que la progression des Italiens est particulièrement spectaculaire. On en estime, entre 1901 et 1914, près de 77 000 chaque année. Ils sont 419 000 en 1911, sur un total de 1 127 000 immigrés présents sur le territoire.

La première guerre mondiale clôt les frontières et entame un processus que l’on appellera plus tard « immigration choisie ». L’Union sacrée, constituée du patronat, des syndicats et de l’État, organise une économie de guerre en faisant massivement appel aux travailleurs européens alliés - environ 450 000 travailleurs – mais aussi aux populations de l’empire colonial qui fournira 230 000 ouvriers et métayers, dont un tiers viendra d’Algérie. La plupart de cette main d’œuvre étrangère sera rapatriée en 1919.

Source : 

ANALYSE GLOBALE

1. Cochez la bonne réponse :
	1. Par « immigration à la française », on entend :
2. la demande de la France de faire arriver des travailleurs étrangers dans l’industrie ;
3. la demande de la France de main-d’œuvre étrangère dans l’industrie et l’agriculture pour combler un déficit démographique et pour faire face à l’effort de guerre et de reconstruction ;
4. la volonté de la France d’accueillir des populations étrangères ;
5. la volonté de la France de faire intégrer les immigrés
	1. Les facteurs qui contribuent à faire devenir, en 1876, la France le premier pays européen d’immigration, sont :
6. une croissance démographique et économique importantes ;
7. un déficit démographique, une amélioration des droits des ouvriers et un fort exode rural ;
8. un déficit démographique important, une amélioration des droits des ouvriers, une forte résistance à l’exode rural des paysans français et un climat de croissance économique ;
9. une forte croissance économique, une résistance des paysans français à l’exode rural et une augmentation des mines
	1. La loi du 26 juin 1889 :
10. définit les conditions d’entrée et de séjour des immigrants en France ;
11. définit les conditions d’obtention d’une carte de séjour et de travail pour les étrangers venus en France;
12. fixe, par le droit du sang, les conditions qui permettent d’obtenir la nationalité française ;
13. fixe, par le droit du sol, les conditions qui permettent d’obtenir la nationalité française et de faciliter les naturalisations
	1. Par « immigration choisie », on entend :
14. une limitation de l’immigration à certaines catégories d’immigrés en fonction des besoins de l’économie ;
15. un arrêt de l’immigration en France dû à des raisons économiques ;
16. le recrutement des immigrés pendant la première guerre mondiale ;
17. le choix des immigrés d’aller travailler dans tel ou tel autre pays
18. Répondez aux questions suivantes :
19. Depuis quand la France est-elle devenue un pays d’immigration ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Quelle est l’attitude des travailleurs français à l’égard des travailleurs étrangers entre 1876 et 1911 ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Quelle est la population immigrée la plus nombreuse en France avant la première guerre mondiale ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. En quoi l’économie de guerre de la France consiste-t-elle en termes de recrutement des travailleurs pendant la première guerre mondiale ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

ANALYSE APPLIQUÉE AU TEXTE

1. Pour chaque terme/ expression proposé/e, identifiez son contraire dans le texte :

nouveau ………………………………….

immigration choisie ………………………………….

faible ………………………………….

le départ . ………………………………….

la hausse ………………………………….

grand ………………………………….

temporaire ………………………………….

ouvrir ………………………………….

1. À partir des verbes suivants, identifiez les noms correspondants dans le texte :

immigrer ………………………………….

croître ………………………………….

développer ………………………………….

reconstruire ………………………………….

décoller ………………………………….

recourir ………………………………….

naturaliser ………………………………….

peupler ………………………………….

arriver ………………………………….

progresser ………………………………….

1. Analysez les éléments soulignées (catégorie grammaticale, genre, nombre, temps verbal, personne verbale…)
2. Dès la seconde moitié du XIXe siècle une immigration de masse est venue combler les pénuries de main-d’œuvre.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Mais l'immigration « à la française » se forge sur fond de crise sociale et d'empreinte coloniale.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. les conséquences démographiques des guerres napoléoniennes qui prolongent une baisse déjà constatée de la natalité

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. La plupart de cette main d’œuvre étrangère sera rapatriée en 1919.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. L’expression du temps ponctuel et de la durée : relevez, dans le texte, toutes les expressions qui marquent une relation temporelle ponctuelle et étendue et insérez-les dans le tableau proposé :

|  |  |
| --- | --- |
| Temps ponctuel | Durée |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

APPROFONDISSEMENT DU TEXTE

1. Après avoir lu le texte suivant, remplissez-le avec les noms proposés :

cohabitation questions société nation classegénération

paysans identité accueil cadre pays immigrés

déplacement problème travailleurs scolarisation place racisme

**Français et immigrés**

Si l’immigration est toujours un …………………… de main-d’œuvre, celui-ci n’a pas toujours les mêmes caractéristiques suivant les ……………… et selon les époques. La France n’est pas, par exemple, à comparer aux États-Unis, où les immigrés ont colonisé l’Amérique, l’ont peuplée et ont participé à la constitution de la …………………. américaine.

En France, les immigrés ont depuis longtemps dû trouver leur ……………….. dans une nation déjà constituée depuis des siècles. Même si les immigrés ont contribué à former la ……………… ouvrière, celle-ci a été majoritairement composée d’anciens ……………………. chassés de la terre.

Au départ les problèmes de la ……………………. entre immigrés et français se posent donc sous des auspices défavorables, puisqu’ils se déroulent dans un ………………… social, où l’exigence de profit domine : mise en concurrence entre ………………………, recherche de la division et de l’exploitation maximale.

C’est à la lumière de ce contexte qu’il faut s’interroger sur les grandes ………………. d’actualité : résurgence du …………………….., problème du logement ségrégatif des immigrés, de la …………………… des enfants et de l’insertion des adolescents de la deuxième …………………………, ou encore d’une certaine radicalisation religieuse. …………………….. plus global de l’…………………. culturelle et des conditions d’un libre choix des …………………. quant à leur insertion dans la ………………….. française laïque. Se posent ici les conditions concrètes que réserve la société d’………………… aux migrants et à leur famille.

Source : <http://www.no-discrim.fr/web/?/articles/Les-discriminations-raciales-au-travail7>